

PASSEPORTS MAJEURS

Première demande

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- Pour les femmes mariées, un acte de mariage ou un acte de décès du conjoint.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Timbre fiscal de 86 € - en vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, vous devez fournir une copie intégrale de votre acte de naissance en original datant de moins de 3 mois.

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Première demande suite à l'acquisition de la nationalité française

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Le Certificat de Nationalité Française / décret ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité.
- Un document officiel avec photo permettant de vous identifier : passeport étranger ou permis de conduire.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Timbre fiscal de 86 € - en vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- L'ancien passeport
- Carte nationale d'identité en cours de validité si le passeport est un modèle non sécurisé.
- Pour les femmes mariées, un acte de mariage ou un acte de décès du conjoint.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la carte d'identité de l'hébergeant.
- Timbre fiscal de 86 € - en vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement suite à une perte ou un vol

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Carte nationale d'identité en cours de validité ou copie intégrale de l'acte de naissance en original ainsi qu'un document officiel avec photo permettant de vous identifier : carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, carte d'identité militaire, permis de chasser, carte vitale avec photo.
- Pour les femmes mariées, un acte de mariage ou un acte de décès du conjoint.
- Pour une perte : la déclaration de perte se fera au moment de l'instruction du dossier
- Pour un vol : fournir la déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Timbre fiscal de 86 € - en vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

PASSEPORTS MINEURS

Première demande

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois ou une carte d'identité en cours de validité.
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé (e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un timbre fiscal au tarif en vigueur : **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans ; **42 €** pour les mineurs de plus de 15 ans. En vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

INFORMATION : Le passeport d'un mineur est instruit et remis en présence de son représentant légal.

Pour les enfants de moins de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier.

Pour les enfants de plus de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier et au retrait du passeport.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Première demande suite à l'acquisition de la nationalité française

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Le Certificat de Nationalité Française / décret ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité.
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un timbre fiscal au tarif en vigueur : **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans ; **42 €** pour les mineurs de plus de 15 ans. En vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

INFORMATION : le passeport d'un mineur est instruit et remis en présence de son représentant légal.

Pour les enfants de moins de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier.

Pour les enfants de plus de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier et au retrait du passeport.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 45 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- L'ancien passeport ainsi qu'une Carte Nationale d'Identité le cas échéant
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé (e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un timbre fiscal au tarif en vigueur : **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans ; **42 €** pour les mineurs de plus de 15 ans. En vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

INFORMATION : Le passeport d'un mineur est instruit et remis en présence de son représentant légal.

Pour les enfants de moins de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier.

Pour les enfants de plus de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier et au retrait du passeport.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

Renouvellement pour perte ou vol

Pièces à fournir

- Une photo d'identité de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance en original ou une Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- Une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
- Pour une perte : la déclaration de perte se fera au moment de l'instruction du dossier
- Pour un vol : fournir la déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière, tamponnée, signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu.
- En cas de garde alternée, fournir la décision de justice ainsi que la pièce d'identité et le justificatif de domicile des deux parents.
- Si le représentant légal est hébergé (e): une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un timbre fiscal au tarif en vigueur : **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans ; **42 €** pour les mineurs de plus de 15 ans. En vente chez les buralistes ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

INFORMATION : Le passeport d'un mineur est instruit et remis en présence de son représentant légal.

Pour les enfants de moins de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier.

Pour les enfants de plus de 12 ans, présence indispensable au dépôt du dossier et au retrait du passeport.

ATTENTION : Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre